



AVANT DE PARTIR

- Ne dérangez pas la faune
- Restez sur les sentiers balisés
- Emportez vos déchets
- Privilégiez un comportement discret et courtois
- Respectez les cultures et le travail des agriculteurs
- Tenez vos chiens en laisse
- Préservez les haies



Nos coordonnées

**Communauté de communes
Castelnaudary Lauragais Audois
28, avenue Gérard Rouvière, CS 20013
11491 CASTELNAUDARY
environnement@cccla.fr
04 68 23 68 43**

Site Natura 2000

PIÈGE ET COLLINES DU LAURAGAIS



projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Crédits photos : CCCLA, Castelnaudary Tourisme, LPO11, Getty Images, Sylvain Duffaud, Pierre Charles Biberson, Mike Prince, Subramanya C K ; Création : CCCLA ; Directeur de publication : Philippe GREFFIER

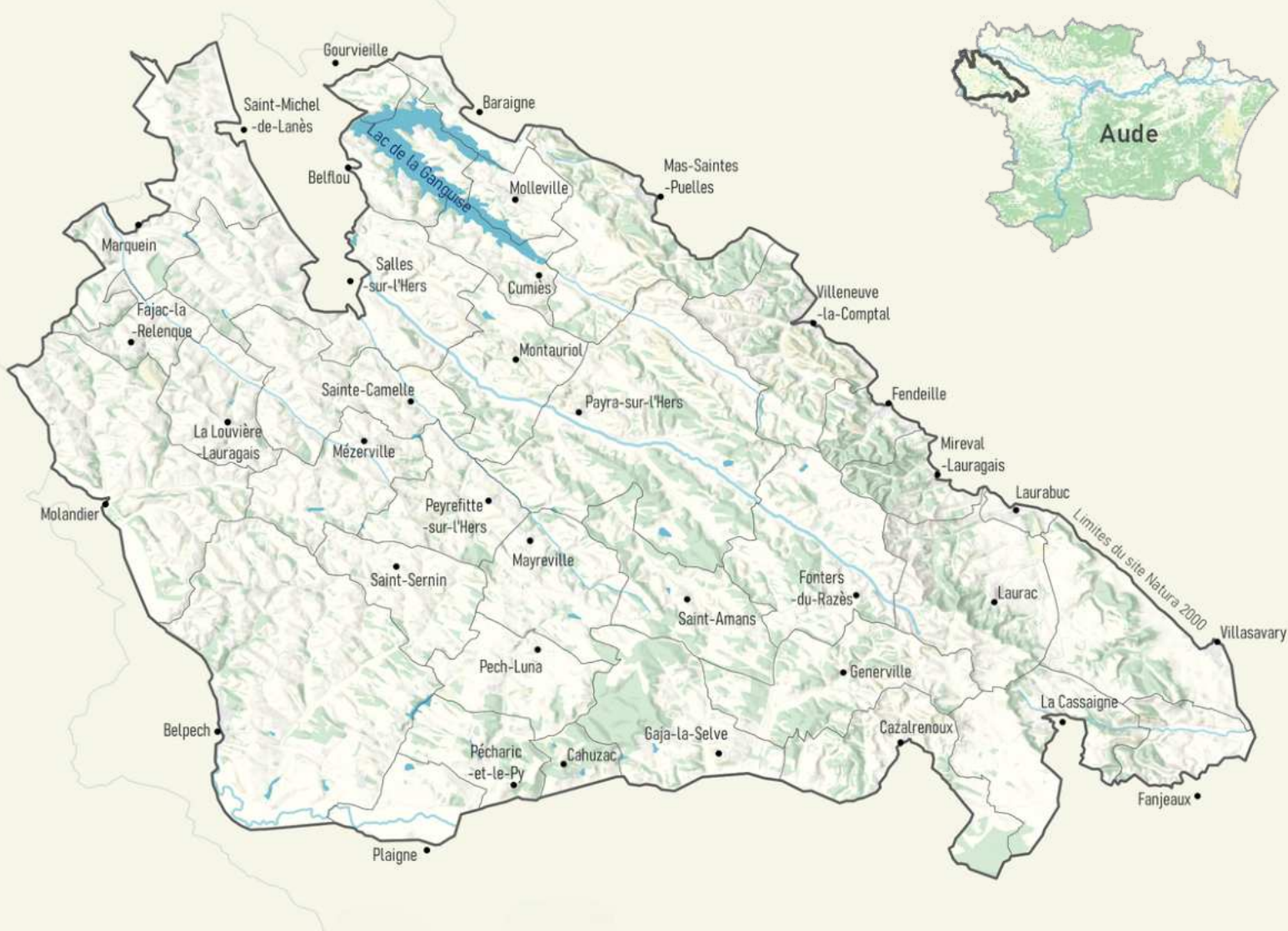


Le site Natura 2000 de la Piège et des collines du Lauragais a été désigné en 2006 au titre de la Directive européenne Oiseaux. Il s'étend sur **31 000 ha**, soit 37 communes. On y dénombre **26 espèces dites "d'intérêt européen"**, dont l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc et le Héron pourpré.

Ces collines, constituées de roches sédimentaires, constituent une **réserve de biodiversité riche**. Elle s'explique par son positionnement entre deux territoires, la plaine lauragaise et le piémont pyrénéen, au

carrefour des climats subatlantique et méditerranéen. Dans ces paysages vallonnés, les cultures de blé et de tournesol alternent avec des crêtes boisées, des réseaux de haies et des pâtures.

Cette variété de milieux fait la spécificité des oiseaux présents, qui nichent au sol dans les cultures, dans les espaces boisés des crêtes, au fond des vallons ou encore dans les haies.



Quelques espèces phares du site Natura 2000

HÉRON POURPRÉ



De taille moyenne et d'aspect sombre, il est reconnaissable à son cou sinueux et ses ailes aux nuances pourpres. Il se nourrit de poissons, grenouilles et crustacés en eau douce. Il niche dans les roselières, aux abords du lac de la Ganguise. Les principales menaces sont le dérangement au nid et la pollution des milieux aquatiques.

AIGLE BOTTÉ

Rapace migrateur de taille moyenne, il est reconnaissable aux zones claires typiques du dessus des ailes et du croupion. Présent dans les moyennes montagnes, entre zones boisées et ouvertes, il niche sur un arbre dans des vallons difficiles d'accès. Il chasse reptiles, mammifères et petits oiseaux. Il est menacé par la fermeture de ses milieux (zones de chasse) et la dégradation des zones de nidification.



CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC



Rapace migrateur, on peut l'apercevoir en journée dans le ciel. Il est reconnaissable à sa grosse tête, ses yeux jaunes perçants et son vol à rase-motte. Il niche dans les milieux ouverts où il chasse les reptiles. Il se reproduit et élève son œuf en forêt. La fermeture des milieux ouverts de chasse et la présence d'activités à proximité de son aire de nidification menacent sa préservation.

BUSARD CENDRÉ

Rapace de taille moyenne, il migre au sud du Sahara d'août à avril. La femelle est de couleur brune, tandis que le mâle est gris, avec le bout des ailes et de la queue noire. Tous deux sont dotés d'un croupion blanc. Ils affectionnent les landes et les cultures entre friches et garrigues denses. Ils nichent dans les landes et les cultures céréalières, ce qui les rendent vulnérables lors des périodes de moissons. La fermeture des milieux de chasse affecte leurs proies (micro-mammifères et insectes).



BUSARD SAINT-MARTIN



Rapace semi-migrateur de taille moyenne, on le reconnaît à sa queue et ses ailes longues et plus larges que chez le Busard cendré. Le plumage du mâle est gris pâle avec un ventre et un croupion blancs. Il apprécie les landes, les clairières, les coupes forestières et les plaines céréalières, où il se nourrit de petits mammifères et oiseaux qu'il repère en volant rase-motte. Il est aujourd'hui menacé par la fermeture de son territoire de chasse et la destruction des nids au sein des cultures.



NATURA 2000, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La France protège sur son territoire plus de **1 750 sites naturels** (près de 13% du territoire métropolitain) abritant des espèces et des habitats particulièrement rares ou fragiles à l'échelle européenne. L'ensemble de ces sites préservés forme **le réseau Natura 2000**, au sein duquel des mesures sont mises en place pour assurer le **maintien à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés**, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et locales.

Les actions menées se font toujours sur la base du volontariat, et en concertation avec les acteurs du territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le **Comité de pilotage (COPIL)** supervise l'élaboration et la mise en oeuvre du **Document d'Objectifs (DOCOB)**, qui cadre les actions à mener sur le site. Le COPIL est composé de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, chasseurs, associations... La CCCLA en assure la gestion au quotidien.

Des fonds européens sont mobilisés chaque année pour assurer l'**animation** du site.

ET CONCRÈTEMENT SUR LA PIÈGE ?

Le DOCOB a été validé en 2014. Depuis, **des actions sont menées chaque année pour préserver et valoriser ce site au patrimoine naturel riche** :

- soutien financier aux agriculteurs qui développent des pratiques favorables à l'environnement, via les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), pendant 5 ans,
- protection des nichées de Busard cendré et de Busard Saint-Martin dans les cultures, en lien avec les agriculteurs,
- animation à destination du grand public et du public scolaire pour faire connaître le site et des oiseaux présents,
- amélioration des connaissances naturalistes etc...

POUR ALLER PLUS LOIN

Des travaux peuvent être financés par le biais de Contrats Natura 2000, basés sur le volontariat et passés pour 5 ans avec le propriétaire. Ces travaux peuvent être de diverses natures : débroussaillage, réouverture de milieux et fauche, maintien d'îlots de vieux arbres dans les forêts, végétalisation autour des plans d'eau...

Si vous êtes propriétaire et intéressé par cette démarche, n'hésitez pas à contacter les services de la CCCLA.

